

Conseil Municipal du 26 mai 2005-05-23

Contribution du Conseil Municipal au débat public sur le projet de liaison ferroviaire à grande vitesse en région PACA.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet proposé par le réseau ferré de France a pour objectif la réalisation, dans les années 2015-2020, d'une nouvelle liaison ferroviaire à grande vitesse reliant les Villes de Toulon et Nice à la LGV Méditerranée.

Un débat public a été lancé de mars à juin 2005. A ce jour, et au regard des divers scénarios proposés, il s'avère qu'aucun des tracés versés au débat public ne correspond à la politique de la commune de Puget-Ville. Etendue sur près de 4000 hectares, Puget-Ville est fier d'être le premier Village Provençal à l'est de Toulon et ne souhaite pas devenir le dernier faubourg urbain.

Le choix de la commune au travers de la révision du POS de 2001, a été celui de conserver au maximum notre terroir et notre magnifique vignoble.

Il n'est donc pas envisageable pour nous de se laisser déposséder de notre plaine des Maures, de son environnement remarquable.

Que deviendrait notre Canton avec une gare implantée entre Cuers et Puget-Ville et une LGV qui mutilerait des centaines d'hectares de vignes classées en AOC ?

Qu'advierait-il de notre qualité de vie, face à un bétonnage massif de nos terres agricoles ?

Pollution, encombrement routier, mise à mal de nos ressources en eau, surpopulation, est-ce un tel héritage que nous voulons laisser à nos enfants ?

Puget-Ville, sans se fermer à la modernité, doit sauver son âme.

Ruraux et fiers de l'être nous défendrons les intérêts de notre beau village Provençal aux côtés de toutes celles et tous ceux qui veulent conserver nos richesses et nos atouts.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. de donner un avis défavorable pour tous scénarios qui seraient contraire à la politique d'aménagement durable du territoire de la commune.
2. de s'opposer à la construction d'une gare TGV entre Cuers et Puget-Ville, et à la suppression de centaines d'hectares de vignes classées en AOC par le passage d'une LGV dans la plaine des Maures.
3. de suggérer à RFF, le maître d'ouvrage, de diriger ses études dans des zones moins sensibles.